

Les méprisé-es du Ségur

Les infirmier-es de Catégorie B

Fin 2010, suite à la réforme Bachelot, a été demandé aux IDEs de faire un choix. Un choix cornélien tant il allait changer la carrière de ceux-ci. Un choix ou plutôt un chantage, passer en catégorie A ou rester en catégorie B.

Longtemps nous demandions une reconnaissance de nos 3 ans d'études, mais pas au prix de nos conditions de travail, pas au prix d'une perte de reconnaissance de la pénibilité au travail.

Ce choix chacun-e l'a fait individuellement cherchant « l'arnaque » : le gain avec le salaire ou la perte avec un âge de départ à la retraite rallongé, une perte de la reconnaissance de la pénibilité et des 1 an / 10 ans de travail évitant les 1,25% de décote pour trimestre non fait.

Et d'autres ont oublié, perdu, pas reçu le courrier permettant de faire le choix et sont donc restés contraints ou pas en catégorie B.

Cette injustice, chacun la vit dans son quotidien. Moins de salaire pour les un-es (B), départ à la retraite retardée pour les autres (A) pour obtenir la totalité de leurs trimestres travaillés.

Et pourtant chacun-e continue de travailler de la même façon, les un-es ne faisant pas moins que les autres.

Dans le décret qui sera étudié le 1er juillet au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, il est proposé aux IDEs de la catégorie B et ce pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 de passer sur les grilles actuelles de la catégorie A sous conditions :

- *Passer un concours sur titre avec présentation d'un projet professionnel devant un jury (concours jamais demandé auparavant)*
 - *Renoncer à la catégorie active et donc un droit de départ à la retraite à 57 ans*
 - *Renoncer à la reconnaissance de la pénibilité au travail*
 - *Passer à un départ à la retraite à 62 ans quand ceux qui ont eu le droit d'option peuvent partir à 60 ans*
 - *Aucun rattrapage financier des 12 ans perdus*
-

*Signez massivement la pétition
: <http://chnng.it/fkZPWt7Scj>*



Aujourd'hui, le Ségur humilie encore plus les IDEs, humiliation pas digne des organisations syndicales signataires (FO, CFTD, UNSA) qui ont négocié avec le ministère.

Le syndicat Sud Santé exige :

- Le Passage de Tous et Toutes (A et B actuels) dans un corps unique sur de nouvelles grilles en A revalorisées avec reclassement à l'ancienneté acquise sur la carrière et non à l'indice le plus proche comme cela se fait en général !
- Le MAINTIEN de la catégorie active pour celles et ceux qui ont opté pour y rester
- L'INTEGRATION à la catégorie active pour tous ceux et toutes celles qui sont passés en A lors des précédents droits d'option.